

Encore 12,000 cartes à signer

Un relevé officiel effectué par les autorités postales, le 3 janvier 1957, indique qu'un peu plus de 12,000 cartes du journal LE TRAVAIL n'ont pas encore été signées. Par contre, depuis le dernier congrès en septembre dernier, une dizaine de mille cartes ont été signées.

Quelques syndicats n'ont pas encore fait de rapport, ce qui n'indique pas nécessairement que les cartes n'ont pas été signées; par ailleurs, nous avons des rapports incomplets de nombreux syndicats.

Nous demandons donc aux responsables de la signature de ces cartes et aux secrétaires qui doivent nous fournir leur rapport, de hâter leur travail et de nous présenter un rapport le plus tôt possible.



Vol. XXXIII — No 9

OTTAWA, 8 MARS 1957

Vérifiez vos listes

Quand les syndicats font parvenir de nouvelles listes au journal LE TRAVAIL, les responsables devraient bien prendre soin d'inclure les noms de tous les abonnés et de bien vérifier les nouvelles adresses qu'ils nous font parvenir.

De nombreuses erreurs sont commises du fait que les listes envoyées sont incomplètes ou que les adresses données sont inexactes.

Le département de la Circulation

BAIE COMEAU ET HAUTERIVE

ECHEC DES INJONCTIONS PRISES PAR LES COMPAGNIES

Bien qu'il n'existe plus de lignes de piquetage et que la Police provinciale protège le retour des scabs des unions internationales, 90 p. 100 des travailleurs ont refusé de retourner au travail.

A la suite des injonctions prises par l'Anglin Atlas et l'Atlas Construction, le Syndicat des Travailleurs de la construction de Baie Comeau a retiré ses lignes de piquetage lundi mais 90 p. 100 des travailleurs en grève, soit environ 1000 ouvriers ont refusé de retourner au travail.

Ce qui prouve d'une façon éclatante que c'est le Syndicat de la Construction de la CTCC qui détient la majorité syndicale et non les unions internationales.

L'on sait que les unions internationales ont distribué des circulaires sur les lignes de piquetage demandant aux membres du Syndicat de la CTCC de retourner au travail et de laisser passer ceux qui voulaient retourner au travail. Les injonctions prises par les compagnies de même que la présence de la police provinciale n'ont pas eu de prise sur les grévistes qui, se sentant forts de leur majorité syndicale, demandent la reconnaissance pratique de leur syndicat et veulent que les compagnies négocient de bonne foi avec le syndicat qui groupe la très grande majorité des travailleurs, soit celui de la CTCC.

Les faits

Voici d'après un communiqué émis par la CTCC comment les choses se sont passées avant l'intervention récente du ministre du Travail et des unions internationales:

Tout d'abord, après une campagne d'organisation rapide, le Syndicat de la construction, affilié à la Fédération Nationale du Bâtiment (CTCC) possédait, dès le début de janvier, une solide majorité des adhésions syndicales parmi les ouvriers de la construction des deux compagnies, Atlas Construction et Anglin Atlas.

Quelques membres dispersés des unions internationales des Teamsters et des Carpentiers faisaient partie de la main-d'œuvre mais en si faible nombre que la campagne d'organisation

n'en fut influencée d'aucune façon.

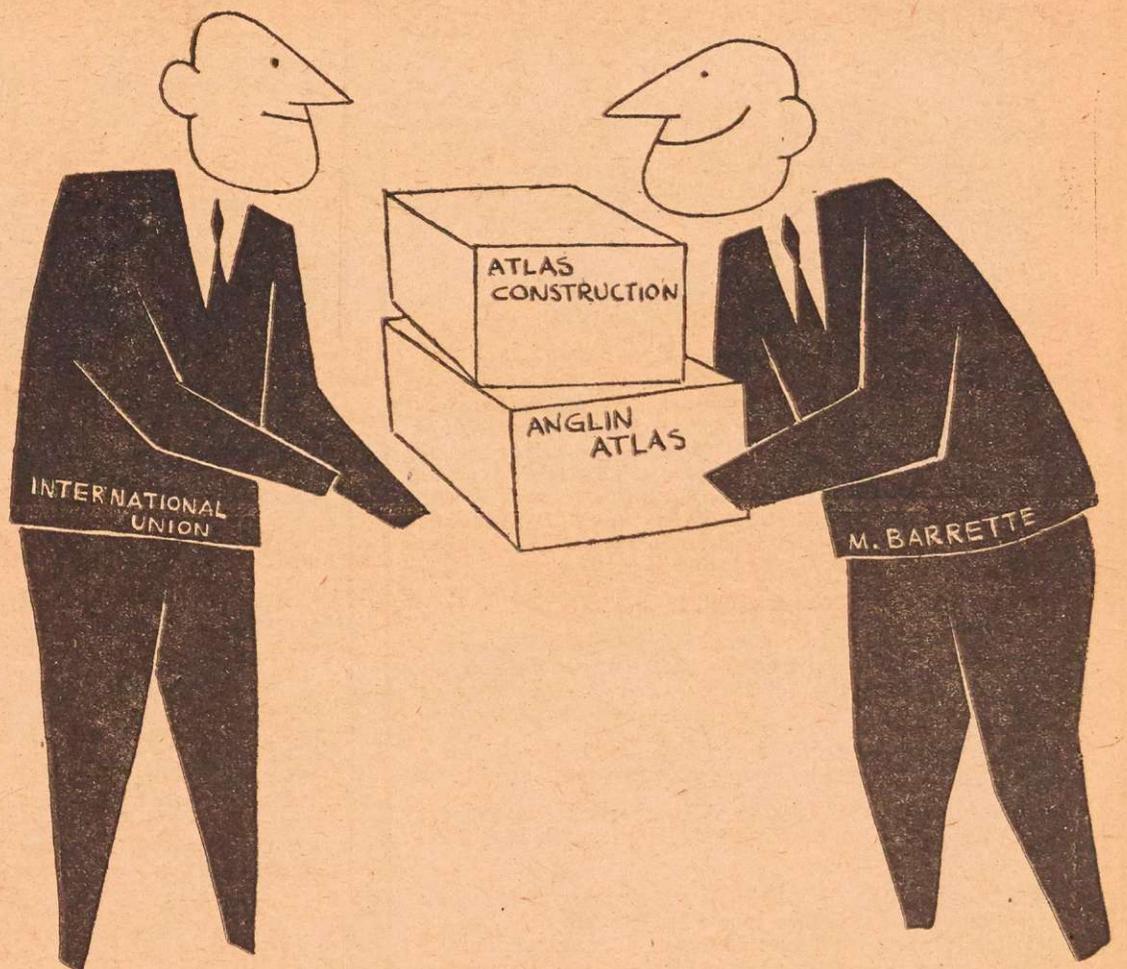
A l'appui de cette affirmation, la CTCC souligne le fait que dès le 10 janvier, des négociations étaient entreprises entre le syndicat et le gérant de la compagnie Anglin Atlas. Il ne s'agissait pas de simples contacts mais de négociations formelles au cours desquelles des propositions et des contre-propositions furent échangées.

Tout semblait s'orienter vers la conclusion d'une convention collective de travail quand subitement et sans aucun avertissement, la compagnie changea complètement d'attitude et refusa de pousser plus loin les pourparlers.

Attitude du syndicat

Le syndicat, poursuit le communiqué émis par la CTCC, eut

(Suite à la page 6)



UN CADEAU DE M. BARRETTE A DES AMIS

Comment s'adapter à l'automatisation?

En page éditoriale, le journal "Le Soleil" de Québec écrit, le 19 février, que "devant la marche du progrès, le monde des travailleurs, doit s'adapter et trouver ample matière à des emplois rémunérateurs".

Citant à ce sujet, le journal "Montréal-Matin", "Le Soleil" ajoute:

"L'automatisation (sic) produit plus d'emplois qu'elle en élimine. C'est d'ailleurs un processus historique. En fait l'augmentation de l'embauchage total a été plus considérable dans les industries où l'on a recouru davantage à l'automatisation."

Et le journal cite ensuite certains exemples pour démontrer par exemple qu'en 1939, l'industrie de l'automobile employait aux Etats-Unis 466,000 personnes tandis qu'on en comptait 1,661,000 en 1956, soit quatre fois plus.

Ce qu'on oublie de nous dire, à propos de ces industries, c'est que la production, en raison de la demande, a plus que quadruplé.

Ce qu'on oublie de dire aussi c'est que dans nombre d'industries, on a réussi à produire davantage avec moins de main-d'oeuvre; ou oublie encore de nous dire que si la main-d'oeuvre est restée stable ou a augmenté, les personnes qui occupaient auparavant un emploi avant l'automatisation, ont dû céder leur place à des travailleurs plus spécialisés, des techniciens, des ingénieurs, etc.

Si en effet, une nouvelle industrie est créée ou prend de l'expansion, elle donne naissance à de nombreux emplois; mais quand une industrie qui existe déjà congédie des travailleurs pour les remplacer par des machines automatiques, les nouveaux emplois sont rares.

Quelques-uns des travailleurs déplacés pourront trouver un emploi dans la fabrication de ces machines ou dans la surveillance de leurs opérations. Mais au prix de quelle réadaptation et au bout de combien de temps?

D'ailleurs, la fabrication, les réparations et la surveillance de ces machines devront requérir moins de travail humain qu'auparavant, car autrement il ne serait pas pratique de remplacer des travailleurs par une machine ou de substituer une nouvelle machine à une machine déjà en opération.

Où cela va-t-il nous conduire? Sans doute à une vaste concentration des richesses entre les mains de quelques-uns, entre les mains de ceux-là qui seront les propriétaires par droit de concession des ressources naturelles, de ceux-là qui seront aussi les propriétaires du capital, c'est-à-dire, des instruments de production: machines, moteurs, pouvoirs électriques, énergie nucléaire.

On raconte qu'un jour un dirigeant de l'industrie de l'automobile aux Etats-Unis demandait à un dirigeant syndical: Comment allez-vous faire pour percevoir des cotisations syndicales de cette machine qui remplace 25 travailleurs? Le dirigeant syndical de lui répondre: A qui allez-vous vendre vos automobiles si les travailleurs sont privés de leur pouvoir d'achat?

Le tout se ramène donc aux conclusions de l'économiste américain Harold G. Moulton qui écrivait en 1933, dans un livre traduit sous le titre: Hausse des salaires ou baisse des prix:

"Le capital s'incorpore dans des machines qui sont au service des hommes et qui économisent de la main-d'oeuvre. Ainsi, du même coup, ces machines accroissent notre production d'objets propres à satisfaire les besoins humains et elles prennent la place des travailleurs auxquels l'embauchage donne seul le droit de réclamer leur part de cette production accrue. A moins que les ouvriers ne soient réintégrés sur un autre point où une expansion de l'emploi peut être mise en oeuvre, leur pouvoir d'achat se trouve comprimé, sinon complètement annihilé et le marché des objets de consommation se contracte."

Le résultat, c'est l'effondrement, la crise.

Les choses ne pourront pas s'arranger automatiquement. Le mouvement ouvrier qui a charge de la défense des intérêts des travailleurs a le devoir de se pencher sur le problème de l'automatisation.

Sans doute doit-il s'adapter au progrès, mais les dirigeants de l'industrie et nos gouvernements doivent aussi s'adapter.

La masse des travailleurs ne s'accommodera certainement pas de l'adaptation "automatique" de la première révolution industrielle.

A l'heure actuelle, le monde du travail songe à des plans de réadaptation, à l'assurance contre le déplacement, à des vacances plus longues, des heures de travail plus courtes, la mise en retraite à un âge moins avancé. L'industrie et les gouvernements devraient étudier ces suggestions s'ils veulent éviter le chaos.

Quel drôle de jeu jouent deux des Simard à Sorel?

Le cas de Richelieu Knitting — Tentatives déguisées pour supprimer un petit syndicat — Mesures antisyndicales — Congédiement de la présidente et d'autres officières par voie de fermeture d'un département — Le travail donné ailleurs

Le Conseil central et les syndicats affiliés interviennent

Quand on a l'antisyndicalisme dans la peau, c'est pour longtemps. C'est ce que viennent de démontrer deux représentants de la trop célèbre famille Simard, Roland et Gilles, deux fils de Ludger Simard, à Sorel, tout récemment.

En pleine négociation, alors même que les deux parties étaient à peu près d'accord sur les dispositions du contrat, l'employeur par un de ses représentants, a fait de l'intimidation. Le syndicat a protesté. Ce n'était pas la première manœuvre du patron. L'été dernier, l'employeur avait invité des membres à démissionner. Ces petites mesquineries, dangereuses parfois, font partie des habitudes des subordonnés de Monsieur Simard. De plus, et c'est ici le noeud de l'affaire, l'employeur faisait faire du travail à l'extérieur alors même que ses employés étaient en chômage. Le syndicat a exigé une clause interdisant à l'employeur de faire faire du travail en dehors. C'est là-dessus que les négociations ont bloqué. Le patron cherche à miner le syndicat. Quel meilleur moyen pour essayer de le détruire que de mettre les employés à pied et de faire faire leur travail ailleurs? L'employeur

refuse cette clause, parce qu'elle est dans la ligne de sa politique antisyndicale.

Par ailleurs, le syndicat s'est montré très conciliant. Les employés n'ont pas obtenu d'augmentation générale depuis 1952. Cette année le syndicat a manifesté au patron sa volonté d'accepter 2 cents, pour un contrat de deux ans!

La compagnie a donc tout l'odieux de la situation actuelle. Si les négociations échouent, elle en portera la responsabilité.

Fermeture d'un département

La dernière manœuvre de l'employeur fut de fermer un département, pour une période indéfinie. Dans ce département travaillaient la présidente du syndicat et une partie du conseil!

Intervention du Conseil central

Tous les syndicats de Sorel sont entrés dans la lutte pour aider les employés de Richelieu Knitting. Un comité spécial a été formé, composé des présidents de tous les syndicats affiliés et des quatre agents d'affaires des gros syndicats.

L'employeur a été dénoncé dans toutes les usines, par voie de circulaire.

Il s'agit de savoir si dans Sorel un antisyndicalisme aussi

éhonté va être toléré, surtout après que le syndicat a donné à l'employeur des preuves aussi éclatantes de sa bienveillance et de sa coopération!

Réembauchage exigé

Depuis plusieurs semaines, des tentatives de rapprochement ont été faites auprès de la compagnie. Tous les efforts ont été faits pour régler ce différend.

Un représentant de la famille Simard n'a tout simplement pas rappelé le président du Conseil central de Sorel qui avait tenté d'obtenir un rendez-vous.

Le comité est révolté par cette manière d'agir.

Les Simard vont-ils continuer d'affronter en bloc tous les syndiqués de Sorel? C'est ce qu'on va voir bientôt.

Les employés de Richelieu Knitting ne sont pas nombreux mais les employeurs de Sorel vont apprendre une fois pour toutes que les syndiqués de Sorel sont capables de lutter pour des principes.

Les ouvriers de Sorel exigent en plus d'un contrat pour les employés de Richelieu Knitting le réembauchage immédiat des ouvrières congédiées avec la pleine compensation de salaire pour les semaines de travail perdues.

A bon entendeur, salut!

"Les idées en marche"

L'école obligatoire jusqu'à 14, 16 ou 18 ans?

Trop de jeunes arrivent dans la vie avec une préparation insuffisante. Et les jeunes Canadiens de langue française sont, sous ce rapport, nettement défavorisés. Des enquêtes ont révélé en effet que le taux de persévérance scolaire dans la province de Québec est parmi les plus bas au pays.

Aussi est-il normal que l'on ait songé à adopter le système de l'école obligatoire jusqu'à un certain âge: 14 ans d'après la réglementation actuelle. Mais déjà, et de plus en plus, on se pose la question à savoir si cette première exigence est suffisante, compte tenu de l'évolution actuelle du marché du travail particulièrement.

Beaucoup suggèrent alors d'élever le niveau de fréquentation scolaire obligatoire.

"L'école obligatoire jusqu'à 14, 16 ou 18 ans?" sera la question soumise à la discussion des quatre invités du prochain forum des "Idées en Marche", lundi, le 11 mars 1957.

Toutes les questions que soulève l'idée de relever le niveau de la fréquentation scolaire obligatoire, quatre personnalités du monde de l'éducation ont été invitées à les discuter devant le public. Ce sont le R. F. Urbain-Marie, F.I.C., directeur de l'école Saint-Pierre Claver, de Montréal; MM. Vincent Brassard, président de la commission scolaire de Chicoutimi; Angelo Forte, dirigeant syndical à la C.T.C.C.; et Arthur Tremblay, directeur adjoint de l'École de Pédagogie et d'Orientation de l'Université Laval.

"Les Idées en Marche", un forum de libre discussion, passe simultanément à la radio et à la télévision, tous les lundis soir, à 10 h. 30.

C'est une production de Radio-Canada en collaboration avec l'Institut Canadien d'Éducation des Adultes.



Organe officiel de la
Confédération des
Travailleurs Catholiques
du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

Directeur:

FERNAND BOURRET

Bureaux: 8227 boul. St-Laurent,
Montréal • Tél.: VE. 3701

Abonnement: un an, \$1.50
le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des
Travailleurs Catholiques du
Canada (CTCC) et imprimé par
"Le Droit" 375, rue Rideau,
Ottawa

89 C.T.C.C. CONFÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS CATHOLIQUES DU CANADA

Autorisé comme envoi postal de
la deuxième classe.

Ministère des Postes, Ottawa

TEXTILE

Une sentence arbitrale accorde un dédommagement de \$1,136.93 à une employée de la Paton

Mlle Claudette Waite est retournée dernièrement à son emploi à la Paton Mfg., de Sherbrooke, après une absence de 10 mois et elle a reçu à son retour un dédommagement de \$1,136.93 en compensation pour les 1,387 heures qu'elle a perdues par suite de son congédiement injustifié, le 5 avril 1956.

C'est un tribunal d'arbitrage présidé par le juge Jules Poisson, de Montréal, qui a obligé la compagnie Paton Mfg. de cette ville à rembourser à la jeune fille la somme plus haut mentionnée après avoir étudié, selon la procédure des griefs établie dans la convention, les circonstances qui avaient amené le congédiement de la jeune fille.

L'arbitre syndical sur ce tribunal d'arbitrage était Me Jean-Paul Geoffroy, conseiller technique de la CTCC, tandis que la compagnie était représentée par Me Jean-H. Gagné. Ce dernier a enregistré sa dissidence.

Entrée à l'emploi de la Paton le 26 septembre 1955, Mlle Waite avait été affectée à plusieurs tâches dans l'usine; en février 1956, elle fut dirigée sur une opération en remplacement d'une autre jeune fille dont on se plaignait du rendement. On l'affectait ensuite à une autre tâche pour laquelle on manquait d'opératrices qualifiées. Enfin quelques jours plus tard, elle recevait son avis de congédiement.

Dans sa preuve, la compagnie a déclaré que la jeune fille manquait d'attention à son travail. Mais le juge, en conformité avec la convention collective, a déclaré que les raisons invoquées par la compagnie ne justifiaient pas le congédiement de Mlle Waite.

Voici ce que dit la sentence majoritaire à ce sujet:

"La convention collective en vigueur prévoit, à l'article 11, que les avertissements pour infractions aux règlements ou manque d'attention au travail doivent être donnés par écrit et qu'une copie doit être remise au président de l'union. Cet article est en fait appliqué et bon nombre d'avertissements écrits ont été donnés. Il est étonnant de constater que Mlle Waite n'en a reçu aucun et il est plus étonnant encore d'entendre, à la suite de son congédiement, que nombre de reproches qui auraient été faits, qu'on n'a pas cru devoir mettre par écrit et, qu'il, cependant, servent aujourd'hui à justifier un congédiement."

C'est pour cette raison que le tribunal d'arbitrage, à sa majorité, a décidé d'ordonner le réembauchage de Mlle Waite, de lui verser un dédommagement équivalant au montant qu'elle aurait gagné depuis la date de son congédiement.

D'après la convention collective, la sentence arbitrale est finale et exécutoire.

M. René Gosselin, président de la Fédération nationale des Tra-

vailleurs du Textile, agissait comme procureur dans cet arbitrage tandis que Me Jean Massicotte représentait les intérêts de la compagnie.

La CTCC définit sa politique en matière d'organisation syndicale

Lors de la réunion du Bureau confédéral de la CTCC, tenue à Ottawa dernièrement, la CTCC a défini sa "politique en matière d'organisation syndicale". M. Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC vient de nous faire parvenir le texte de cette politique qui lie la CTCC, ses permanents et ses officiers. Quant aux corps affiliés, c'est-à-dire les syndicats, conseils de métiers, fédérations, conseils centraux, il leur est fortement recommandé d'accepter et de suivre cette politique.

Voici le texte de la politique formulée et arrêtée par le Bureau confédéral de la CTCC à ce sujet:

1. — La C.T.C.C. est d'avis que l'on doit d'abord s'efforcer de syndiquer les travailleurs non syndiqués des entreprises (industries, commerce et services) où il n'existe pas d'organisation syndicale pour les représenter.

2. — La C.T.C.C. est également d'avis que l'on doit s'attaquer en temps opportun aux "syndicats de boutique" (unions de compagnies) c'est-à-dire aux organisations de travailleurs sans affiliation à une centrale syndicale reconnue et sous domination patronale.

3. — Sous réserve de ce qui précède, la C.T.C.C. estime contraire à sa conception de l'organisation syndicale et aux intérêts bien compris des travailleurs, toute agression (raid) ou toute campagne de propagande dans le seul but de provoquer un changement d'allégeance syndicale de travailleurs compris dans une unité de négociations reconnue à l'égard de laquelle existent des droits de négociations.

4. — La C.T.C.C. affirme le droit collectif des travailleurs d'une unité de négociations reconnue de changer d'allégeance syndicale. La volonté d'effectuer ce changement d'allégeance ou d'affiliation doit être exprimée par la majorité des travailleurs intéressés. Ces derniers ne violent pas la politique d'organisation syndicale de la C.T.C.C. s'ils procèdent par voie d'une requête suffisamment représentative, par un referendum, par un vote au scrutin secret ou par une résolution de leur assemblée générale. Dans chaque cas, la procédure suivie et ses modalités doivent être approuvées par l'Exécutif de la C.T.C.C.

avant toute campagne de propagande de ses organisateurs.

5. — La C.T.C.C. appliquera cette politique à l'égard de tout

syndicat libre dont les procédés en matière d'organisation ne sont pas en contradiction avec les dispositions qui précèdent.

Début des négociations chez Brassard et Frères et L.-B. Gagnon

Le Syndicat national des employés du commerce de gros de Chicoutimi Inc., vient d'entreprendre des négociations avec la maison Brassard et Frères ainsi qu'avec la compagnie L. B. Gagnon Limitée négociants en gros de Chicoutimi, pour la conclusion d'une convention collective de travail. La convention, à la maison Gagnon, est expirée depuis le 31 décembre et à la maison Brassard, depuis le 22 février.

A la maison Brassard, les syndiqués cherchent à obtenir une réduction des heures de travail de 49 heures à 46½ heures, une augmentation de salaires de 15c l'heure et quelques autres avantages. M. Vincent Brassard représente la compagnie et Me Robert Auclair dirige les négociations syndicales.

A la maison Gagnon, le syndicat demande d'abord une augmentation générale des salaires de \$10.00 par semaine et une réduction d'une heure dans les heures de travail pour les hommes et d'une heure ¾ pour les filles. Cette réduction des heures de travail porterait la semaine à 42 heures et demie pour les hommes d'entrepôt et à 37 heures et demie pour les employés de bureau.

Une rencontre a eu lieu jusqu'ici avec le représentant de la compagnie, M. Robert Gagnon. Le syndicat était représenté par les membres de l'exécutif, dirigés par Me Robert Auclair.

Le syndicat a tenu une assemblée générale de ses membres ces jours derniers et il a deman-

dé à ses négociateurs de continuer la discussion pour trouver un terrain d'entente.

LA TUQUE

Lors d'une assemblée régulière du Syndicat des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de La Tuque, les membres ont procédé à l'élection annuelle de leur comité exécutif qui se compose maintenant comme suit: Loyola Ménard, président; Laurent Boutet, 1er vice-président; Laurent Lortie, 2e vice-président; Georges Greffard, secrétaire-archiviste; Maurice Dion, assistant-secrétaire-archiviste; Cyprien Jacob, trésorier; Jean-Louis Renaud, assistant-trésorier; Paul-Emile Gauthier, secrétaire-correspondant; Henri Dufour, organisateur; Robert Fortin, sentinelle; Armand Girard, gardien. Les membres du Comité des griefs sont MM. Laurent Boutet, Maurice Dion, Laurent Lortie et Paul-Emile Gauthier.

Rencontre syndicale dimanche à Granby

Les délégués des différents syndicats affiliés au Conseil Central de Granby participeront dimanche prochain, le 10 mars à une rencontre syndicale avec les officiers supérieurs de la CTCC dont MM. Gérard Picard, et Jean Marchand, respectivement président et secrétaire-général de la CTCC.

Le lieu de la rencontre sera au salon bleu de l'hôtel Winsor de Granby à 10.00 a.m.

Les études et discussions se poursuivront jusqu'à midi pour reprendre à 2.00 p.m. et se terminer à 4.30 p.m.

Parmi les principaux problèmes qui seront discutés, mentionnons la négociation de la convention collective, le projet de réformes de structures de la CTCC ainsi que l'unité syndicale au Canada.

Chaque syndicat a droit à un maximum de 5 délégués. M. O'Neil Rodrigue, président du Co-

mité d'Education du Conseil central de Granby lance un appel à tous les syndicats pour qu'ils délèguent leur représentation maximum. Les délégués seront invités à poser des questions et à émettre leur opinion sur tous les sujets qui seront discutés.

L'animateur du forum sera M. Jean-Paul Lefebvre, directeur adjoint du Service d'Education de la CTCC.

Délégué à Genève



M. Joseph Parent, vice-président de la CTCC que le Bureau confédéral vient de déléguer à la Conférence internationale du Travail qui aura lieu à Genève dans quelques semaines.

Les conservateurs changent d'attitude avec Diefenbaker

Les députés conservateurs à la Chambre des Communes se sont unis avec les libéraux récemment pour défaire un bill présenté par le parti CCF en vue de l'établissement de la retenue syndicale volontaire et révocable des cotisations syndicales.

Ce bill qui a été proposé et défait chaque année depuis 1948 avait toujours été défait par le parti libéral. Mais les conservateurs, sous la direction de M. Drew, avaient toujours voté avec le parti CCF en vue de son adoption.

Certains observateurs parlementaires sentirent un fort sentiment antisyndical dans les rangs du parti conservateur depuis l'élection de M. John Diefenbaker comme chef national du parti.

MONTREAL

Preuve syndicale terminée chez les fonctionnaires municipaux

Le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal a terminé sa preuve devant le tribunal d'arbitrage chargé d'étudier et régler le différend entre la Cité de Montréal et ce Syndicat.

Le tribunal est présidé par M. le juge Pascal Lachapelle. L'arbitre de la Cité de Montréal est Me Emé Lacroix et l'arbitre syndical, M. René Constant. Dès la première séance, M. le juge Lachapelle a déclaré que lui-même et ses collègues étaient prêts à procéder avec diligence et, de fait, il y eut séance à peu près tous les jours. Le Syndicat a soumis ses revendications en vue du renouvellement de sa convention collective avec la Cité de Montréal et les trois principaux témoins qu'il a fait entendre sont MM. Robert Langlois, président du comité des griefs des fonctionnaires municipaux; Pierre Harvey,

professeur à l'Ecole des Hautes études commerciales et Gérard Picard, président général de la CTCC.

M. Langlois a produit un bon nombre d'exhibits concernant les conditions de travail des fonctionnaires municipaux de Montréal; M. Pierre Harvey, en qualité de témoin expert, a exposé la situation économique au Canada, en Ontario, dans la province de Québec et à Montréal faisant ressortir que les salaires ont augmenté dans chaque cas, dans une proportion substantiellement supérieure à dix pour cent, c'est-à-dire supérieure à la demande d'augmentation des salaires proposée par le Syndicat; et M. Gérard Picard, président général de la CTCC, comparaisant également en qualité de témoin-expert, a examiné la demande de dix pour cent des fonctionnaires municipaux en relation avec le budget familial, avec le coût de la vie, avec la productivité et avec certaines comparaisons. Il a fait le lien avec le témoignage Harvey et démontré à quel point la demande des fonctionnaires municipaux de Montréal n'avait rien d'exagéré.

La Cité de Montréal, représentée par trois procureurs, Me Hermann Primeau, Me Dollard Dandereau et Me Fernand Chaussé, commencera sa preuve dans quelques jours et les prévisions actuelles sont que la Cité aura terminé dans une semaine environ. Les séances reprendront lundi prochain. S'il y a contre-preuve sur certains points de la part du Syndicat, il y aura quelques séances de plus et les arbitres pourront ensuite commencer leur délibéré.

700 ouvriers mis à pied par l'Alcan à Arvida

(DNC)—Lundi et mardi dernier, 300 travailleurs à l'emploi de l'Aluminum Co. of Canada d'Arvida ont été congédiés pour une période indéfinie tandis qu'un porte-parole de la compagnie ajoutait que 750 ouvriers seront mis à pied au cours des prochains jours.

Ces mises à pied surviennent au moment où un tribunal d'arbitrage entend actuellement les revendications syndicales pour le renouvellement d'une convention collective de travail; par ailleurs, un autre tribunal d'arbitrage, sous la présidence du juge René Lippé, vient lui aussi de commen-

cer l'étude de 538 griefs découlant des mises à pied effectuées au cours de l'hiver 1955-56.

Pénurie d'électricité

Les autorités municipales de Chicoutimi se sont émues à cette nouvelle et le maire de cette ville, M. Rosaire Gauthier, a demandé la formation d'un comité mixte pour étudier les comptes rendus de l'utilisation de l'eau dans les

pouvoirs hydroélectriques de l'Alcan.

La compagnie prétend que la pénurie de pluie du mois d'octobre 1956 a forcé la compagnie à puiser dans ses réserves depuis ce temps et que les réserves actuelles sont plus basses qu'en période normale.

Les représentants syndicaux n'ont pas contesté et n'ont pas le moyen de contester les prétentions de la compagnie; toutefois ils maintiennent qu'avant de vendre de l'électricité à l'extérieur, la compagnie devrait assurer aux travailleurs de la région une réserve d'eau suffisante pour leur fournir l'électricité dont ils ont besoin.

Le syndicat aurait l'intention de convoquer tous les représentants de tous les corps publics de la région pour leur expliquer ses positions au sujet du manque d'électricité, des congédiements et du renouvellement de la convention collective.

On sait qu'une revendication syndicale a justement trait à atténuer les effets de mises à pied de ce genre. Le syndicat demande à l'Aluminum Co. de verser une allocation de \$11 par semaine à tout travailleur mis à pied par suite du manque d'eau ou de toute autre cause indépendante de la volonté des travailleurs. L'on sait que les règlements de l'Assurance-chômage permettent aux employés en chômage de gagner ce montant tout en recevant leurs prestations hebdomadaires.

Projet de Code du Travail

Les "briseurs de grève": le boycottage secondaire

Le projet de Code du Travail que doit publier sous peu le Président général de la CTCC, M. Gérard Picard, traite des divers aspects de la législation du travail dans la Province de Québec. "LE TRAVAIL" a renseigné ses lecteurs, depuis quelques semaines, sur l'économie générale du projet et a mis en lumière quelques points particuliers.

Cette semaine, nous avons demandé au Président général s'il traitait, dans son projet de Code, des sujets aussi contentieux que les briseurs de grève et le boycottage secondaire. M. Picard a alors expliqué ce qui suit:

"Dans le projet de Code du Travail, en effet, il y a des dispositions relatives aux "briseurs de grève" et au "boycottage secondaire".

"Le vocabulaire syndical, comme l'on sait, n'est pas tendre à l'égard des travailleurs qui, venant de l'extérieur, acceptent de passer au service d'un employeur dont l'entreprise est paralysée par une grève et de voler ainsi les emplois des grévistes. Ce vocabulaire n'est pas plus tendre à l'égard des travailleurs qui refusent de faire preuve de solidarité avec leurs compagnons de travail et vont travailler durant une grève, comme si rien n'était.

"Il ressort de ce qui précède qu'il y a deux sortes de "scabs": les "briseurs de grève" qui viennent de l'extérieur et volent les emplois des grévistes; et ceux qui, au service de l'entreprise paralysée par une grève, retournent travailler avant qu'une entente de retour au travail ne soit conclue.

"Les "briseurs de grève" constituent une plaie sociale et n'ont pas de raison d'être dans une société civilisée où les relations de travail sont ordonnées. L'arrivée des "briseurs de grève" ou la crainte de leur arrivée sont généralement la cause de l'existence de la deuxième sorte de "scabs" dont il est question plus haut. Etant donné que dans le projet de Code du Travail que j'ai rédigé, des moyens pratiques sont prévus pour le règlement des conflits, il y a interdiction aux employeurs de recourir aux "briseurs de grève". Il est temps de faire disparaître cette plaie sociale, ces moeurs de la jungle.

"Par ailleurs, si l'on demande aux employeurs de se montrer plus civilisés, les syndicats doivent également faire un examen de conscience. Le "boycottage secondaire" est parfois appliqué, il est vrai, par des employeurs, mais il est surtout prôné par certains syndicats de métiers. A mon avis, le "boycottage secondaire" doit disparaître de nos moeurs pour les mêmes raisons que les "briseurs de grève" doivent disparaître.

"Mais comment définir le "boycottage secondaire", dans un projet de Code, et poser en même temps les limites qui n'affectent pas l'exercice des droits fondamentaux des employeurs et des travailleurs? Voici, sur ce point, la disposition que je suggère:

109—(1) L'expression "boycottage secondaire" signifie:

- a) Refus d'un employeur de vendre ses produits ou ses services à un autre employeur ou d'acheter les produits ou les services de cet autre employeur en vue d'obliger les travailleurs à l'emploi de ce dernier, représentés par un syndicat, à changer d'allégeance syndicale.
- b) ordre d'un syndicat à ses membres de s'abstenir de toucher aux produits d'un employeur ou d'utiliser les services de cet employeur en vue d'obliger les travailleurs à son emploi, représentés par un syndicat, à changer d'allégeance syndicale.

(2) Le "boycottage secondaire" est interdit en toute circonstance.

"Il convient de rappeler ici qu'un "syndicat de boutique" n'est pas reconnu dans le projet de Code du Travail. En d'autres termes, le "boycottage secondaire" est interdit dans la mesure où il peut affecter des syndicats de bonne foi. C'est là un point fondamental pour assurer la protection de la véritable liberté syndicale."

MONTREAL

A son assemblée tenue lundi dernier, l'Association des Surintendants et Contremaîtres de la Construction de la Province de Québec Inc." a tenu ses élections annuelles pour le prochain mandat et le résultat fut le suivant:

Georges-Etienne Leblanc, président; Armand Grenier, 1er vice-président; Wellie Côté, 2e vice-président; Arsène Thibault, secrétaire-archiviste; Adrien Marsois, secrétaire-correspondant;

J.-A. Rodias Ouimet, secrétaire-financier; Rénauld Côté, secrétaire-trésorier; Lionel Boucher, sentinelle.

Comité de régie

J.-W. Vigneault, J.-Ovide Lapointe, Fernand Adam.

Délégués au Conseil Central Jean-Paul Léger, Lionel Boucher, Arthur Desjardins.

Délégués au Conseil de Construction

Paul Jalbert, Jean-Rosaire Paul, Fernand Adam.

ASSURANCE GROUPE

Plus vite
SUR PIED!

SANS SOUCIS D'ARGENT. UNE MALADIE SE GUERIT PLUS VITE!

NOUS PAYONS :

- DES SERVICES PREVENTIFS — EXAMEN PERIODIQUE
- LES SERVICES DU MEDECIN A DOMICILE, AU BUREAU ET A L'HOPITAL
- LES FRAIS D'OPERATION
- LES FRAIS D'HOSPITALISATION

AUSSI

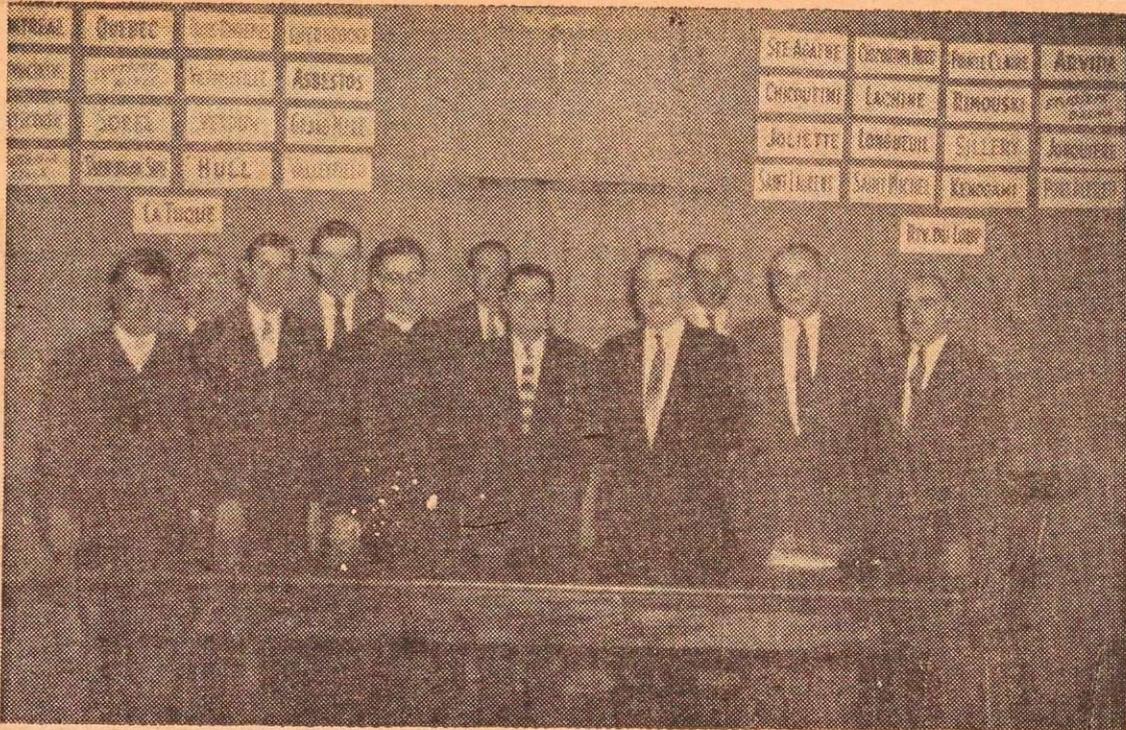
- INDEMNITE DE SALAIRE
- ASSURANCE-VIE
- DECES ACCIDENTEL

Les services de santé du Québec

437, rue Caron
Québec

333 est, rue Craig
Montréal

RECOMMANDÉS PAR LA C.T.C.C.



L'exécutif du Syndicat des Employés municipaux de Sherbrooke photographié à la suite d'une assemblée précédant le vote ordonné par la CRO pour déterminer l'agent négociateur des employés. Par une majorité écrasante, les quelque 230 employés de la Cité de Sherbrooke ont maintenu leur confiance à leur syndicat. De gauche à droite, on remarque M. Roland Rouillard, trésorier; Georges Mathieu, directeur; Paul-Emile Laliberté, assistant-trésorier; Aimé Gilbert, directeur; M. l'abbé Gérard Thibault, aumônier du Conseil central; Roland Guillemette, vice-président; Paul Filion, président; René Bélanger, président de la Fédération des Employés des Corporations municipales et scolaires du Canada; Gérard Hardy, directeur; Evangéliste Moreau, agent d'affaires du Conseil central et Adélaré Latulippe, trésorier.

La Fraternité internationale des Electriciens a mordu la poussière à Sherbrooke

Par une majorité écrasante le Syndicat des Employés municipaux de Sherbrooke conserve son droit de représenter les employés manuels de la Cité.

Malgré une campagne d'organisation qui s'est étendue sur une période de neuf mois et des tactiques d'organisation et de propagande plus ou moins avouables, la Fraternité internationale du personnel de l'industrie électrique, local 149, a lamentablement failli dans sa tentative de raider le Syndicat des Employés municipaux de Sherbrooke et de décrocher le certificat de reconnaissance syndicale.

Appelés à choisir le syndicat de leur choix par le moyen d'un vote au bulletin secret sous la surveillance d'un officier de la Commission des Relations ouvrières, les 230 employés du Département des Services publics ont réitéré d'une façon non équivoque, qu'ils voulaient conserver le syndicat qui les représente depuis plus de 20 ans comme agent négociateur de leur convention collective de travail.

L'on sait que la convention collective qui couvrait les employés municipaux de Sherbrooke est expirée depuis le mois de décembre dernier et seules les procédures entreprises par l'Union internationale ont réussi à faire retarder le début des négociations pour la prochaine convention. Entre autres demandes, les travailleurs ont décidé de demander l'établissement de la semaine de travail de 44 heures avec la pleine compensation.

Portant la parole à l'issue du vote, le président du Syndicat, M. Paul Filion a demandé à ses compagnons de travail de se rallier dans les rangs du Syndicat et il a promis que les négociations pour la prochaine convention collective de travail débuteraient incessamment. Les autorités de la ville ont nos demandes entre les mains depuis plusieurs semaines et seule la tentative de l'Union internationale a pu faire retarder les négociations.

M. René Bélanger, président de la Fédération des Employés des Corporations municipales et scolaires du Canada à laquelle se trouve affilié le Syndicat des Employés de Sherbrooke, a félicité les ouvriers d'avoir conservé leur allégeance à un syndicat affilié à la CTCC. Il a ajouté qu'il est difficile de comprendre comment il se fait que des gens qui recherchent l'affiliation de la CTCC à leur Centrale, veulent en même temps essayer de la détruire en raidant les syndicats qui lui sont affiliés.

Les avantages obtenus

M. Bélanger a déclaré que la Fédération des Employés des Corporations municipales et scolaires du Canada était nettement représentative des employés des Corporations municipales et scolaires de la province. Plus de 50 syndicats, groupant les employés manuels et les collets blancs à l'emploi des cités et villes les plus importantes de la province, font partie de la Fédération.

Parlant des avantages obtenus

par le Syndicat des employés municipaux de Sherbrooke, M. Bélanger a particulièrement mentionné le fait que le salaire horaire qui était de 55c à la fin de l'année 1948, est maintenant de \$1.10 l'heure pour le journalier. Il a souligné le fait que la convention signée au début de 1951 avait valu une augmentation horaire de 22c l'heure.

Intérêts sauvegardés

De son côté, M. Evangéliste Moreau, agent d'affaires du Conseil central de Sherbrooke, a déclaré que les intérêts des travailleurs seraient mieux protégés par le Syndicat des Employés que par la Fraternité. M. Moreau a précisé sa pensée en faisant la déclaration suivante:

"Les ouvriers viennent de déterminer clairement l'Union de leur choix en dépit d'une certaine coalition des fonctionnaires de la Cité et de représentants d'autres locaux affiliés à la Fraternité internationale.

"Les représentants du Syndicat des Employés municipaux continueront à protéger les intérêts de leurs membres n'en déplaie à ceux qui espéraient des représentants plus dociles qui, sous le prétexte de la collaboration, ne tiendraient pas compte des intérêts de leurs membres.

"Fort de ce vote de confiance, a-t-il ajouté, le Syndicat des Employés municipaux de Sherbrooke continuera, comme il l'a fait depuis 25 ans, de défendre fermement les intérêts des travailleurs municipaux".

Situation injuste pour les employés municipaux qui devrait être corrigée

Le Bureau confédéral de la CTCC demande au ministre des Affaires municipales d'établir clairement la juridiction des tribunaux d'arbitrage chargés d'entendre les différends entre les corporations municipales et leurs employés.

Lors de sa dernière réunion, le Bureau confédéral de la CTCC, sur proposition de M. René Bélanger, président de la Fédération des Employés des Corporations municipales et scolaires du Canada, a adopté unanimement une résolution priant le Ministre des Affaires municipales de qui relève la Loi concernant les corporations municipales et leurs employés, "d'établir clairement la juridiction des tribunaux d'arbitrage chargés d'entendre les différends entre les corporations municipales et leurs employés.

Faisant allusion à la récente décision arbitrale rendue dernièrement à Québec par le juge Gérard Lemay, lequel a invoqué l'absence de juridiction pour trancher les différends qui lui avaient été soumis, la CTCC voudrait éviter qu'une telle situation ne se répète, étant donné que les employés des corporations municipales et scolaires n'ont pas le droit à la grève et que les décisions des tribunaux d'arbitrage

sont exécutoires et sans appel...

Comme nous l'avons vu la semaine dernière dans le journal Le Travail, le juge Lemay a invoqué l'absence de juridiction du tribunal pour rejeter globalement plus de 80 griefs des employés municipaux de la ville de Québec.

Le juge a tout d'abord prétendu que le mot différend ne comprend pas un litige sur la classification des tâches; il avait aussi prétendu que les griefs présentés doivent concerner dix personnes et plus; enfin, il avait décidé qu'en matière de classification, les cités et villes avaient des pouvoirs absolus.

Les attendus de la résolution adoptée par le Bureau confédéral précisent que d'après la Loi, les tribunaux d'arbitrage ont le devoir "d'entendre et de décider tous les différends qui peuvent s'élever.

D'autre part, il est à remarquer que depuis huit années, aucun tribunal d'arbitrage chargé d'entendre les différends entre les corporations municipales et leurs employés n'a invoqué l'absence de juridiction dans les cas de différends relatifs à la classification des employés.

Saguenay - Lac-Saint-Jean

Le Conseil régional réclame le maintien de la Régie des loyers

Le Conseil régional Saguenay-Lac-Saint-Jean vient de transmettre au député de Chicoutimi, l'hon. Antonio Talbot, son point de vue sur la régie des loyers dans Chicoutimi.

L'on sait que le Conseil municipal de cette ville, se rendant à la demande formulée par l'Association des propriétaires de Chicoutimi, vient de demander au gouvernement de la province de libérer la ville de Chicoutimi de la régie des loyers.

Sans se prononcer sur le mérite de la question, le Conseil régional soumet que la pénurie de logements pour les familles nombreuses semble persister dans Chicoutimi et que la régie ne devrait pas être abolie sans enquête préalable.

En conséquence, le Conseil régional demande que la régie soit maintenue tant qu'une enquête n'aura pas été faite et que les intéressés ne se seront pas fait entendre.

MONTREAL

Lundi dernier à l'assemblée du Syndicat National des Charpentiers-Menusiers de Montréal Inc., ce dernier a procédé à l'élection de ses officiers qui prendront l'administration du Syndicat pour le prochain terme et le résultat fut le suivant:

Osius Filion, président; J.B. Déglise, 1er vice-président; Emile Archambault, 2ème vice-président; Camille Larocque, secrétaire-correspondant; Hervé Bessette, secrétaire-archiviste; Philias Ethier, secrétaire-financier; J.A. Lussier, secrétaire-trésorier; J.A. Mallette, sentinelle; Georges Larocque, statisticien.

La prochaine assemblée de ce syndicat aura lieu, lundi le 4 mars prochain.

LES VOISINS D'EN FACE

Dans le prochain sketch des Voisins d'en face, à l'horaire du réseau français, jeudi 14 mars, à 9 h. 30 du soir, Madame Vadeboncoeur fait une constatation qui laisse à réfléchir lorsqu'elle déclare: "Quelle civilisation! les loisirs nous coûtent autant d'argent que le strict nécessaire". Nous verrons alors dans quelle direction la vie familiale doit s'orienter pour devenir le plus agréable possible et dans quelle mesure les loisirs peuvent être une occasion de dispute ou d'harmonie.

“Unir les unionistes”

“Je suis fier d'appartenir à l'Union nationale des Journalistes de la Grande-Bretagne. Même si nous avons l'atelier fermé, on ne devient pas automatiquement membre de notre union. La nouvelle recrue du métier de journaliste possède une carte de membre temporaire pendant une période de six mois et elle demeure un membre en probation pendant trois années. Ce n'est qu'après cette période qu'on peut devenir membre de l'union avec tous ses privilèges si l'assemblée du local donne son approbation.

“A mon avis, les unions devraient étudier une telle politique. Quelqu'un ne devrait faire partie d'un syndicat, parce que c'est une organisation dont il est fier et parce qu'elle protège réellement le métier et le membre lui-même. Avec des portes d'entrée et de sortie faciles, on ne réussit jamais à bâtir un syndicat solide.

“En Angleterre, où les martyrs du syndicalisme sont choses du passé, nous devons lutter pour conserver ce que nous avons acquis, apporter des améliorations quand c'est possible et tâcher de faire comprendre à ceux qui vivent actuellement en ces années de prospérité que les périodes creuses peuvent revenir si les membres de nos syndicats deviennent paresseux et complaisants”.

Voilà ce qu'écrivait dernièrement Marjory Charman, un reporter à l'emploi d'un quotidien de Bath en Angleterre, dans un récent article du Guild Reporter, une publication de l'American Guild Newspaper.

Les commentaires de Mlle Charman vont au fond du problème qui fait actuellement réfléchir plusieurs dirigeants syndicaux, le problème d'“unir les unionistes”.

Pendant des années, le travail organisé proclamait qu'il fallait organiser les non-organisés. Cet objectif devra demeurer tant que des millions de salariés, non encore organisés ne bénéficieront pas des avantages et de la protection du syndicalisme et de la convention collective.

Mais que penser des dix-huit millions d'Américains qui sont actuellement dans les rangs du travail organisé? Sont-ils de vrais syndiqués ou de simples porteurs de carte de membre?

Une réponse peu encourageante était donnée récemment à cette question par un chef syndical de Chicago, M. Sid Lens, qui écrivait dans The Progressive Magazine:

“Le fait brutal, c'est que le travail organisé n'est pas organisé dans le sens profond du mot. Aujourd'hui, alors que les effectifs syndicaux

sont à leur plus haut point, il y a moins de syndicalisme et moins d'idéalisme que jamais. Les membres de plusieurs unions ne connaissent peu ou rien des principes du syndicalisme. Ils paient leurs cotisations syndicales pour obtenir un meilleur salaire. Mais l'idéalisme qui a présidé à la montée du syndicalisme est mort. L'esprit syndical s'est éteint; il ne se rallumera qu'avec de nouvelles convictions provenant d'autres sources.”

D'où provient ce refroidissement? Aujourd'hui, le membre d'un syndicat possède moins d'esprit syndical, est moins militant parce qu'il a été tranquilisé par trois choses: la prospérité, l'atelier fermé et par la reconnaissance du syndicalisme par une majorité des employeurs.

Evidemment personne ne songe à retourner en arrière, à réclamer l'atelier ouvert et la guerre ouverte entre employeurs et employés. La prospérité, l'atelier fermé et la reconnaissance syndicale sont des choses bonnes en soi mais elles tendent à rendre les membres complaisants et apathiques.

Où se trouve la réponse? Comment “unir les organisés”? Comment retrouver le feu sacré, l'idéal perdu?

A notre avis, le mouvement syndical, pour retrouver son allant doit:

1) Améliorer la quantité et la qualité de l'éducation syndicale des nouveaux et des anciens membres.

2) Maintenir et développer le principe sacré que la conduite d'une union doit se faire d'une façon démocratique. Les syndicats doivent être dirigés par les membres, du bas en haut, non du haut en bas. Comment en effet, le simple membre peut-il avoir une haute idée de son syndicat quand il sait que son vote n'a aucune signification? Une bureaucratie complaisante et enracinée constitue une plus grande menace dans un mouvement syndical que dans un gouvernement.

3) Mieux communiquer avec ses membres. Cela signifie des assemblées syndicales mieux préparées, plus intéressantes et des publications syndicales mieux faites, mieux présentées et des contacts plus étroits entre les officiers, les délégués de département et les simples membres tous les jours et à l'année longue.

4) Avoir plus d'imagination, plus d'ardeur à trouver de nouvelles réponses à de vieux problèmes. L'industrie est toujours à la recherche et trouve constamment de nouvelles méthodes, de nouveaux produits, de nouvelles idées. Le travail organisé peut-il se permettre moins?

(Oregon Labor Press)

Echec des injonctions...

(Suite de la page 1)

donc recours à la procédure ordinaire en pareil cas et demanda au ministère du Travail les services d'un conciliateur pour forcer la compagnie à poursuivre les négociations commencées.

C'est alors que le ministère refusa d'intervenir en alléguant des renseignements selon lesquels il y aurait eu deux unions à faire de la sollicitation auprès des ouvriers en cause.

Tout le monde sait que c'est une coutume bien établie parmi les organisations syndicales des métiers de la construction de ne pas se faire certifier par la Commission des relations ouvrières.

Notre syndicat n'a donc pas demandé de certification, même s'il détenait la grande majorité des adhésions syndicales. Il faut du reste souligner le fait que la Loi des relations ouvrières n'exige d'aucune façon le certificat de reconnaissance syndicale comme condition préalable aux négociations.

Disons tout simplement que l'hon. M. Barrette, ministre du Travail, s'est tout simplement appuyé sur un motif bien peu valable pour refuser la conciliation et favoriser du même coup l'intrusion subite des unions internationales à Hauterive et à Manicouagan, cela pour des raisons encore inexplicables.

C'est à cause de ce refus du ministre du Travail d'agir que les ouvriers en construction de la Côte Nord se sont mis en grève.

Privés de tout autre recours, ils se sont mis en grève pour ob-

tenir la reconnaissance pratique de la majorité qu'ils détiennent. La Fédération Nationale du Bâtiment, à laquelle ils sont affiliés, a même suggéré au ministre du Travail la tenue d'un vote au bulletin secret pour déterminer laquelle des deux organisations détenait la majorité. Si le ministre avait accepté cette proposition, la Fédération du Bâtiment était prête à recommander aux travailleurs la reprise immédiate du travail.

Le geste de M. Barrette

Commentant la grève, l'Avenir and Sept-Isles Journal déclarait le 28 février que M. Edouard Larose des “Carpenters” et Elie Allard des “Teamsters” devraient rencontrer M. Barrette pour discuter de la question.

Leur intervention porta fruit sans doute puisque dès le 27, le Service de conciliation et d'arbitrage de la province de Québec adressait un télégramme à la direction des compagnies Anglin Atlas Ltd. et Atlas Construction à Baie Comeau.

Le télégramme disait en noir et blanc que le ministre lui-même “a vérifié aujourd'hui l'éligibilité des membres de la “International Union”. Le télégramme ajoutait que “le ministre du Travail reconnaît la “International Union” comme organisation du travail autorisée à représenter les employés des deux compagnies et il demandait aux représentants des compagnies de négocier immédiatement une convention collective de travail.

Est-ce le ministre du Travail

qui doit vérifier les effectifs d'une association ou la CRO? Où se fait la vérification des effectifs? Au Parlement, au Château Frontenac ou au bureau de l'union? Qui est autorisé à reconnaître une association comme agent négociateur? M. Barrette ou la Commission des relations ouvrières?

Enfin, M. Barrette a-t-il pris le temps, puisqu'il savait que le Syndicat de la construction de la CTCC avait lui aussi fait du travail d'organisation et que de plus, il semblait avoir la majorité puisque la plupart des travailleurs s'étaient mis en grève, de vérifier les adhésions syndicales que possédait le syndicat de la CTCC?

Le rôle des internationales

Le rôle des unions internationales s'est résumé à peu de choses: elles ont laissé faire le travail d'organisation par la CTCC; elles sont intervenues auprès du ministre du Travail puis elles ont brandi le télégramme de la CRO en demandant aux grévistes de laisser entrer les scabs sous la menace de l'intervention du Procureur général et de sa gestapette provinciale. Voici d'ailleurs le texte de l'avis miméographié que les unions internationales ont fait circuler sur les lignes de piquetage après leur intervention auprès de M. Barrette:

Texte de l'avis des scabs
AVIS AUX CHEFS DE GREVE
ET AUX OUVRIERS QUI
FONT LE PIQUETAGE SUR

L'ACTUALITÉ dans les CHANTIER MARITIMES

Sujets d'intérêt pour les syndiqués de Canadian Vickers

La rançon du progrès.

Les employés des raffineries qui fonctionnent presque automatiquement à Cheshire en Angleterre se sentent bien solitaires depuis que l'automatisation a permis le départ d'un grand nombre de leurs confrères de travail. En guise de consolation pour oublier leur solitude, les travailleurs qui restent au travail viennent de demander une augmentation de salaire.

Assemblée spéciale.

Une nombreuse assemblée de membres intéressés remplissait la salle de l'Union lundi soir dernier lors de la première assemblée spéciale. Ces assemblées spéciales auront lieu une fois par mois jusqu'au début des prochaines négociations avec la compagnie. Les principaux sujets discutés au cours de l'assemblée avaient trait à l'augmentation de salaire, à la classification des tâches et à la réduction de la semaine de travail.

Avis aux membres.

Le réembauchage va bon train à la Vickers. Les employés sont donc priés de vérifier si la compagnie et l'union possèdent leur adresse exacte. Il est à noter que les règlements prévoient une réponse dans deux jours quand un employé est rappelé au travail. Il est donc important que la compagnie et l'union aient votre bonne adresse si vous voulez être rappelé au travail.

Un nouveau service.

Afin de mieux servir les employés de la Vickers qui parlent une langue étrangère, l'Union a décidé de retenir les services d'un interprète qui répondra aux questions posées dans la langue de celui qui les a posées. Les membres qui travaillent actuel-

lement avec des Néo-Canadiens sont donc priés de leur faire part de cette initiative qui sera certainement de nature à intéresser davantage ces travailleurs à participer davantage aux activités syndicales.

Les reçus d'impôt.

Plusieurs membres n'ont pas encore réclamé leur reçu attestant qu'ils ont versé des cotisations syndicales au cours de l'année 1956. L'on sait que ces cotisations syndicales sont déductibles aux fins de l'impôt tant fédéral que provincial. Ceux qui ne l'ont pas encore fait sont donc priés de réclamer ces reçus au local de l'union.

Manque d'intérêt.

Un comité vient d'être formé en vue d'élaborer une nouvelle constitution de l'Association d'entraide de la Canadian Vickers. L'assemblée qui eut lieu cette semaine était des plus intéressantes mais nous devons noter le manque d'intérêt de la part des salariés à l'heure. Comme tous les employés versent une cotisation à cette association, tous devraient se faire un devoir de prendre une part plus active à ses délibérations et à ses activités.

Nouveaux membres.

Le délégué départemental en chef, le confrère Caron vient de nous demander d'aviser les membres qu'une nouvelle figure qui fait son apparition sur les chantiers est un nouveau membre en perspective. Il demande donc aux membres de l'union de s'intéresser à ces nouveaux venus en leur faisant comprendre qu'il existe une union des employés et qu'il y va de l'intérêt de tous d'en faire partie.

LE TERRAIN DE LA BRITISH ALUMINUM ET DE LA COMPAGNIE QUEBEC NORTH SHORE PAPER CO., DIVISION DEPARTEMENT DU PAPIER.

La présente est pour vous aviser qu'un délai de 24 heures vous est accordé pour quitter les lieux afin que les travailleurs qui sont présentement au travail ou sans travail, puissent circuler librement. Vous êtes sans doute au courant que copie du télégramme de la décision du ministre du Travail de cette province a été distribué sur circulaire, de plus, annoncé à la radio, reconnaissant l'Union internationale comme agent négociateur pour les compagnies Anglin Atlas Ltd et Atlas Construction Ltd, Baie Comeau. Par conséquent, les travailleurs des

Unions internationales vous recommandent d'accepter la décision du ministre du Travail. Un refus de votre part les obligera de demander au procureur général de cette province et au ministre du Travail d'intervenir pour qu'ils puissent voyager librement. En foi de quoi, au nom de tous les travailleurs des Unions internationales, nous avons signé ce 1er jour de mars 1957—

ELIE ALLARD,
Représentant de l'Union internationale des Camionneurs.
RICHARD GARNEAU,
Représentant de la F.U.C.M.D.A.

N.B. Le document porte également une troisième signature, mais celle-là illisible.

AVIS AUX CHARPENTIER-MENUISIERS DE QUEBEC

Une assemblée régulière de votre syndicat aura lieu le jeudi, 17 janvier prochain au local de votre syndicat, 155 est, boulevard Charest

Unionize The Organized!

"We take pride in belonging to Britain's National Union of Journalists. Although we have a Union shop, membership in our union is not an automatic pushbutton matter. New recruits to journalism are regarded as temporary card-holders for six months. We remain probationary members until we have been in the Union for three years. Then we are entitled to a full membership card — if our sponsors agree and if our local union votes us in.

"That to my mind, is something trade unions need to study. You should join a union because it is something you are proud to say you belong to, an organization that will benefit your craft and you. Easy entry and vacillating membership does not make for a strong or worthwhile union.

"In England, where union martyrs are of the past, we have to preserve what we have, improve where possible and try to make people who are living in the fat years, believe that the lean years can and will return if they become lazy and complacent as union members".

These are the words of Marjory Charman, a reporter for a daily newspaper in Bath, England, writing in a recent issue of the Guild Reporter, national publication of the American Newspaper Guild.

Miss Charman's comment strikes near the heart of a problem that worries many thoughtful unionists — the problem of "unionizing the organized."

Labor's battle cry for many decades has been "organize the unorganized!" This will remain an essential goal for trade unionism until millions of wage earners, now unorganized, win the benefits and protections of unionism and collective bargaining. A huge organizing job remains to be done.

But what about the 18 million Americans who already belong to unions? Are they real unionists or merely card carriers?

A discouraging answer to that question comes from a Chicago union leader, Sid Lens, writing in The Progressive magazine:

"The stark fact is that organized labor is not unionized in the deepest meaning of that word. Today, with union membership at an all-time

high, there is less unionism and less idealism than ever before. Members of many unions have little or no understanding of labor principles. They pay their dues to get higher wages. But the old idealism is cracked and chipped. The spirit has died out; it waits to be rekindled with new fuel from new sources."

What caused the old idealism to cool down? We believe that today's union member is less union-minded, less militant because he has been tranquilized by three good things — prosperity, the union shop and greater acceptance of unions by decent and enlightened employers.

Obviously, nobody in his right mind wants hard times, the open shop and general warfare between unions and employers. Prosperity and the union shop and enlightened employer attitudes are all basically good — but they tend to make union members complacent and lackadaisical.

What is the answer? How do we unionize the organized? How do we recapture the old fire, the old idealism?

In our view, the labor movement needs four things to recapture the old fire:

1—It needs a great improvement in the quantity and quality of union education and indoctrination, both for new members and for members of long standing.

2—It needs to guard fiercely the basic principle that unions must be democratic. Unions must be run by their members, from the bottom up — not from the top down. How can any union man be idealistic about his union if he knows his voice and vote have no meaning? A complacent and entrenched bureaucracy is a greater threat in labor than it is in government.

3—It needs better communications. This means better and brighter union meetings; better and brighter union publications; closer contact between members and their officers and stewards on a day-to-day, year-around basis.

4—It needs more imagination — more eagerness to find new answers to old problems. American industry is constantly seeking — and finding — new methods, new products, new ideas. Can American labor afford to do less? — Oregon Labor Press.

Le télégramme "Barrette"

Télégramme adressé par le Service de Conciliation et d'arbitrage de la Province de Québec à la direction des compagnies Anglin Atlas Ltd et Atlas Construction Co. Ltd, à Baie Comeau, Qué., le 27 février dernier.

A LA DEMANDE DE L'HONORABLE ANTONIO BARRETTE MINISTRE DU TRAVAIL JE CONFIRME PAR LE PRESENT MESSAGE QUE LE MINISTRE DU TRAVAIL A VERIFIE AUJOURD'HUI L'ELIGIBILITE DES MEMBRES DE LA "INTERNATIONAL UNION" POUR REPRESENTER LES EMPLOYES DES DEUX COMPAGNIES SUIVANTES STOP ANGLIN ATLAS LTD ET ATLAS CONSTRUCTION CO. LTD, BAIE COMEAU QUE. STOP POUR VOTRE GOUVERNE LE MINISTRE DU TRAVAIL A RECONNU LA "INTERNATIONAL UNION" COMME ORGANISATION DUMENT AUTORISEE A REPRESENTER LES EMPLOYES DES DEUX DITES COMPAGNIES STOP AURIEZ-VOUS L'OBLIGEANCE D'ACCEPTER DE RENCONTRER LES REPRESENTANTS DE LADITE UNION AFIN DE TRAITER AVEC EUX D'UNE CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL

SIGNE : NOEL BERUBE
DIRECTEUR DU SERVICE DE CONCILIATION ET D'ARBITRAGE DE QUEBEC

SHAWINIGAN

Arrêt de travail des chauffeurs d'autobus de Carrier & Frères

Au moment de livrer notre copie à l'imprimeur, les chauffeurs d'autobus de Carrier & Frères de Shawinigan attendent toujours pour retourner au travail que l'employeur reprenne à son emploi les travailleurs congédiés pour activités syndicales au cours de la campagne d'organisation.

Les chauffeurs d'autobus se sont mis en grève vendredi matin paralysant le système de transport en commun de Shawinigan et de la région. Cette compagnie a également des circuits allant à Québec, à Montréal et à La Tuque.

Les employés d'usine de Shawinigan qui se servaient ordinairement des autobus pour se rendre au travail ont pris les dispositions nécessaires pour voyager avec des compagnons de travail, de sorte que tout se passe normalement. La population ouvrière de Shawinigan semble de tout coeur avec les employés de Carrier & Frères qui désirent se grouper en syndicat pour mieux protéger leurs intérêts.

Avertissement du Conseil Central

"Si l'employeur ne cesse pas immédiatement ses méthodes d'intimidation et s'il ne réengage pas immédiatement les employés qu'il a congédiés, le Conseil central de Shawinigan se déclare prêt à faire appel et à mobiliser tous les travailleurs syndiqués des usines locales, en vue de forcer les représentants de la compagnie Carrier et Frères à se conduire comme des gens honnêtes et civilisés et respectueux de la liberté de tout être humain de jouir de son droit d'association".

Cette déclaration, qui a été lue à la radio locale mardi dernier et qui a été transmise au journal Le Travail pour publication, fait état de la campagne malpropre d'intimidation et des congédiements effectués par la Cie d'autobus Carrier et Frères, dans le but d'entraver la formation d'un syndicat parmi ses employés. Malgré ce fait, ajoute le communiqué, le syndicat groupe une grosse majorité des employés concernés et une demande de certification a été placée auprès de la Commission des relations ouvrières dont la décision est attendue bientôt.

Par exemple, M. Henri Houle, employé de la compagnie, aurait été congédié le 26 janvier dernier par le secrétaire de la compagnie, M. Roger Carrier, pour la seule raison que l'employé s'est déclaré ouvertement en faveur d'une organisation syndicale parmi les employés.

Le 25 février, M. Gérard Dupont était suspendu indéfiniment sans raison valable. Selon les représentants de la compagnie, aucune décision définitive ne serait prise au sujet de M. Dupont tant que l'enquête menée par la compagnie ne serait pas terminée.

Lundi dernier, les employés syndiqués, réunis en assemblée, ont autorisé leurs représentants de prendre toutes les mesures nécessaires pour remédier à cette situation.

Il est à noter que la compagnie emploie actuellement les mêmes tactiques antisyndicales qu'elle avait employées en 1945 pour se défaire d'un syndicat également en formation.

Cette année, les employés ont décidé de ne pas s'en laisser imposer et ils ont l'appui de toute la population ouvrière de Shawinigan.

Liberals Oppose Deduction Of Medical Expenses

OTTAWA (CPA) — Removal of the three per cent floor on medical expenses deductible from taxable income was urged recently in Parliament by Stanley Knowles (CCF) Winnipeg North Centre).

Under present Income Tax regulations, medical expenses are deductible from taxable income only to the extent that they exceed three per cent of net income after all other deductions. If, therefore, a man has a net income, after all other deductions, of \$2,000, he cannot claim deductions for any medical expenses under \$60.

The CCF member, in asking that medical expenses be made

deductible from the first dollar, pointed out that businesses are allowed to claim complete deductions for depreciation of machinery, and requested that individuals be given the same privileges with regard to medical expenses.

The resolution was supported by all opposition parties, but liberals claimed that the government could not afford the loss in taxation which would result from such an allowance.

Tories Change Under Diefenbaker

OTTAWA (CPA) — Conservatives in the House of Commons voted with the Liberals recently to defeat a CCF bill for the establishment of the voluntary revocable check-off of union dues.

The bill has been introduced (and defeated) at every session of Parliament since 1948 by Stanley Knowles (CCF-Winnipeg North Centre) but the Conservatives under the leadership of George Drew have always voted in favor of it.

Some parliamentary observers feel that a stronger anti-labor flavor has arisen in Conservative ranks with the election of John Diefenbaker as national leader of the party.

chain, de 5 h. 30 p.m. à 11 h. p.m., en la salle paroissiale Saint-Pierre, de Sorel; la votation se continuera le lendemain, samedi, 23 mars, de 9 h. a.m. à 4 h. p.m. Quatre pollis seront à la disposition des votants.

Après la compilation des votes, le président d'élection, après avoir fait connaître les résultats, fera prêter serment d'office aux nouveaux élus.

Mise au point et vote dans les chantiers maritimes de Sorel

On nous informe de la tenue de prochaines élections pour le choix des officiers et des délégués du Syndicat des Travailleurs des Chantiers maritimes de Sorel.

On nous informe de la tenue de prochaines élections pour le choix des officiers et des délégués du Syndicat des Travailleurs des chantiers maritimes de Sorel.

La mise en nomination aura lieu du 11 au 16 mars. Tous ceux qui désirent accéder à une fonction quelconque n'ont qu'à se présenter au bureau du syndicat pour se procurer un bulletin de

présentation qu'ils devront faire signer par au moins cinq (5) membres en règle.

Lundi, 18 mars, une lettre circulaire sera distribuée à l'entrée de l'usine Marine Industries indiquant les noms des personnes éligibles à une charge d'officier du syndicat.

La votation, s'il y a lieu, aura lieu le vendredi 22 mars pro-

CCCL Raps Outside Meddling By International Unions

Close to 1,200 workers who are employees of Atlas Construction Company Limited and Anglin-Atlas Limited have been on strike these past two weeks in protest to the refusal of both companies to negotiate in good faith and as a protest to the failure of the Minister of Labor to intervene as authorized by law.

A group of the striking workers have been doing construction work for a new plant of the Canadian British Aluminum Company while the other group were building a dam on the Manicouagan River.

During the course of December 1956, the CCCL union decided to organize the workers in the construction industry in the region of Baie Comeau.

The organizational drive was placed under the leadership of Brother Raymond Gagnon of the National Federation of Metallurgy CCCL and later the Construction Federation of the CCL joined forces to make the drive a success.

At the beginning of January, Brother Gagnon, aided by his assistants, succeeded in organizing the majority of the workers who are mentioned above.

It became evident during the course of the organization drive that a few of the workers were members of the International Unions, but the numbers were so small that the recruiting of new members could not have any bearing on the situation.

On January 10 the CCCL union asked for a meeting with the local management of Anglin-Atlas Limited.

The union demand was met and a meeting between both company and union took place with the union submission of a draft of the collective labor agreement being handed the company.

And at this stage the company made some counter-proposals in regard to the contract with the union.

But quite unexpectedly, and

without any previous warning being given, the companies cancelled further meeting with the union.

The union immediately telegraphed the provincial Minister of Labor demanding the services of a government conciliator.

This happened on February 13 and 5 days later, February 18 the Minister replied that he did not see his way clear to intervene in the case as the dispute concerned two unions seeking to secure membership for their organizations.

This was the first time to CCCL union heard talk of the International Unions conducting an organization drive at the same time as our union.

The union could then have very easily clarified the situation by addressing a request for union recognition to the Quebec Labor Relations Board while showing a very comfortable majority of signed up members, but it is not the habit of the Board to grant certification to unions seeking to organize the workers in the construction industry and the Minister of Labor is in full accord with this policy adopted by the Q. L. R. B.

Our union then found itself in an untenable and impossible situation.

The companies refused to negotiate and the Minister of Labor paralysed the other means at our disposal under the pretext of another union organizing the members. The workers then took things into their own hands and decided to quit their jobs rather than work under such conditions.

And since the work stoppage, the international Unions are taking more than an active part in attempting to solicit workers into their ranks.

Robert Auclair CCCL union representative in Chicoutimi said the strike was called because the company has refused to negotiate with the union, has threatened to dismiss some employees for union activities and has refused to issue passes to permit union officials to visit the construction site.

The union president then said that officials of the International Brotherhood of Teamsters and the Brotherhood of Carpenters and Joiners distributed pamphlets telling strikers to stop picketing and return to their jobs.

The pamphlets also warned that the International Unions would ask the Quebec Attorney General to intervene if the strike continued.

These later moves show a brazen attempt by the International Unions of "conspiring to break a strike" according to the CCCL union president.

The CCCL union is asking for a 25-cent hourly wage increase.

Previous rates range from 90 cents to \$1.40 an hour. The way matters are now stacked points to a perfect synchronization between the attitudes of the two companies, the government and the International Unions. But despite these tactics the CCCL Construction Federation has asked the Minister of Labor to call for a secret vote to be taken.

As we go to press we are still awaiting a reply from the provincial Minister of Labor.

SHIPYARD NEWS & VIEWS

IT PAYS TO BE LONELY!

Employees of highly-automated oil plants in Cheshire, England are lonely because they see so few of their fellow-workers now that mechanized brains have taken over.

As a partial compensation for their loneliness they have asked for higher pay.

"Lonely Money" they call it.

SPECIAL MEETING.

A large crowd of interested members crowded the union hall Monday night for the first Special Pre-Negotiating Meeting to be held. These meetings will be held once a month until the time comes to open negotiations for a renewal of our collective labor agreement with Canadian Vickers Limited.

The main subjects on the agenda were A — Wage rate Increase, B — Classification and C — Reduction of work week.

As this meeting did not meet our close off in time for publication in this issue, more details will be given in this column next issue.

MEMO TO MEMBERS.

Re-hiring is in full swing and members are once again asked to verify with both union and company if they have their present addresses on file. If you are waiting to be called back to your job make sure record contains your proper address as a two-day time limit to contact a member is the rule. If you cannot be reached in this time you may forfeit your chance of work.

A NEW SERVICE.

To better serve our union brothers of foreign tongue your

union has decided after consideration that any question which they may ask at the monthly general membership will be answered in their own language by one of the union's linguists. Members who are working with these new Canadians are asked to bring this notice to their attention so that they may attend these monthly meetings and feel free to bring any question up for discussion.

INCOME TAX RECEIPTS.

Many members have failed to call at the union office to secure their union dues receipts which are deductible from income tax returns.

Those who have not as yet received their receipts are asked to call at the union office as soon as possible.

C. V. M. B. A.

A committee has been formed to draw up a new constitution for Canadian Vickers Mutual Benefit Association, which when completed will be ready for distribution to all members.

The annual meeting held this week covered a full agenda but the lack of interest shown by hourly-rated members was evident by the small number who attended. Considering that all employees make a weekly contribution to the Association one would think that they would show greater interest by attending these meetings and taking an active part in the proceedings.

NEW MEMBERS.

Chief Steward Brother Caron has asked this column to advise all members that a new face in the ward means a potential member for the union.

Brother Caron again is pleased by the many new members who have joined in great numbers.

Unique Contracts Signed With 2 Ottawa Hospitals

Union negotiations for the renewal of collective labor agreements with The General Hospital and St. Vincent's Hospital in Ottawa saw their labors bearing fruit when the two labor contracts which had expired last August, were signed.

The principal point in the long negotiations was the fixation of the normal work week to 44 hours for all the workers.

From August 1 1957 when this new benefit begins full compensation will be paid for the work week which has been reduced by four hours.

This accomplishment by the union is unique in the labor movement it being the first time that the 44-hour week has been won for hospital employees.

The employees of the two Ottawa hospitals are members of the Federation of Services CCCL. Veterans hospitals throughout Canada which are under the supervision of Federal Government work a 40-hour week.

In both contracts the union was successful in obtaining a clause covering union security.

One clause obliges all new em-

ployees to become union members within 30 days from date of hiring, while other benefits include grievance regulation, promotion by seniority rating, time off for union delegates which will allow them to fulfill their union duties.

This latter benefit serves to show the good-will and harmony which exists between employer and employee in these two institutions.

Salary scales will be boosted from \$1.00 to \$9.00 a week according to employee classification.

The average weekly pay increase is \$3.00 and all wage increases are retroactive to August 1 1956 when the former agreements expired.

Clauses covering vacation periods have been greatly improved for the employees who have been awarded 8 paid holidays a year.

Raymond Gagnon, business agent of the Central Council of Hull was principal negotiator for the union members who assisted in securing this unique contract for the Ottawa hospital workers.



The Gravy Train

The cost of everything is on the way up again and there is a propaganda drive, sponsored by anti-union elements to sell the idea that price increases are due to wage boosts.

It just isn't so!

According to a close check made recently from press clippings taken from the "Wall Street Journal", the gravy is going out in the form of higher dividends—not wages.

And even without a wage increase as an excuse for price gouging, United States Steel is raising prices 3½% on steel pipe and 5% for carbon plates.

Citing government figures, stockholders reaped 8% more last year than in 1955.

"EXPORT"
LA MEILLEURE
CIGARETTE AU CANADA